

**Les élus de l'association des chambres d'agriculture du massif des Pyrénées ont tenu leur assemblée générale le 23 juin à Auzat. A cette occasion, ils ont souhaité dresser le bilan des actions des structures de massif et de la pertinence de l'échelon massif dans les discussions régionales, nationales et européennes entourant les réformes des politiques agricoles de ces deux dernières années.**

Bien plus qu'une étape de bilan, il s'agit bien d'une démarche d'échange et de prospective visant à contribuer à la consolidation de politiques intégrées pour la montagne et au développement d'une agriculture dynamique et économiquement viable. Jean-Michel Anxolabehere, président de l'ACAP et Christophe Léger, président du SUACI Montagn'Alpes sont unanimes : *« pour porter une voix de la montagne cohérente et forte, il faut renforcer le travail inter-massifs et les synergies entre nos réseaux consulaires et réseaux syndicaux »*. Avant toute chose, cela suppose de revenir sur un projet stratégique partagé. Pour Emmanuel Lecomte, directeur de la chambre d'agriculture de l'Ariège, *« il convient d'identifier les points de convergence entre nos stratégies respectives tout en considérant les spécificités propres à chacun de nos massifs »*. *« Cette structuration inter massif pourrait-être le pendant de l'ANEM dans le secteur agricole »* imagine Philippe Lacube, président du CER-France Pyrénées et éleveur en Ariège. L'enjeu : se fédérer pour défendre un droit à la différence et la nécessité d'adapter les politiques générales aux particularités de la montagne. Bien évidemment, les professionnels agricoles n'envisagent pas de construire une énième structure agricole dans un paysage déjà bien fourni. *« Cela doit passer par nos instances régulières nationales déjà en places »* précise Jean-Michel Anxolabehere. Le ton est donné et un premier rendez-vous planifié à l'automne.

### **Réformes territoriales, trouver le juste équilibre**

*« Entre la montée en puissance des Régions, nouvelles autorités de gestion des fonds européens, et la fusion de certaines grandes régions, les défis à relever pour nos structures de massif sont démultipliés »* estime Christophe Léger. Si cultiver le droit à la différence est l'une des orientations clés de la loi Montagne, ce principe peut se révéler problématique pour les massifs à cheval sur plusieurs Régions et réciproquement pour les Régions concernées par plusieurs massifs. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre unité de gestion massif et unité de programmation régionale. *« Et c'est tout l'enjeu de notre réflexion »* renchérit Jean-Michel Anxolabehere. *« Il importe de créer une communauté de travail, proche des centres de décision nationales et régionales, qui soit force de proposition pour l'Etat et les collectivités »* poursuit le président de l'ACAP. *« Il est surprenant que cette nouvelle PAC n'ai pas mis l'accent sur des mesures plus structurantes pour l'économie agricole : investissement collectif, structuration des filières... »* regrette Christophe Léger. *« Ce sont pourtant des orientations essentielles pour nos activités agricoles de montagne où l'organisation collective est l'un de nos meilleurs atouts »*. Les schémas de gestion collective des espaces ou de structuration des filières dépassent les contingentements administratifs et c'est là que l'organisation inter-massifs prend tout son sens.

### **Luc Maurer félicite les massifs pour leurs actions**

La PAC réformée affiche aujourd'hui un juste rééquilibrage des aides financières vers l'élevage de montagne. *« Il est possible que la mise en œuvre de certaines mesures - notamment au sein de structures collectives tels que les gestionnaires d'estive - puisse problème »*, remarque Luc Maurer, conseiller PAC au cabinet de Stéphane Le Foll, *« mais des solutions pourront-être étudiées »*. Et parce que le bilan à mi-parcours se prépare dès aujourd'hui, le Ministère envisage de dresser un bilan de la prise en compte de la problématique massif dans les PDRR (programme de développement rural régional), vers des politiques plus intégrées.